



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/33

Date de convocation : 15 septembre 2023

**Objet : Modification - Commission d'appel
d'offre – Election des membres**

Date d'affichage : 15 septembre 2023

Date de réunion : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers : 28

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 21 septembre à 20h13, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric et M. MERCIER Michel à qui a donné pouvoir à M. ROZIER Raphaël

Était absente : Mme HENRION Nathalie

M. Etienne FERRAND est nommé secrétaire de séance.

Le Maire rappelle :

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est rappelé qu'il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Par la délibération 2020/42 du 04/06/2020, les membres de cette commission ont été élus.

Suite au décès de M. Luc MACIET, il s'agit de le remplacer dans cette commission ; les autres membres restant en place.

Accuse de réception en préfecture
001-200077220-20230921-2023-33-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Vu la demande des membres du Conseil Municipal de procéder à un vote au scrutin public,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin public,

La liste est :

Titulaires	Suppléants
Gauthier SAVART	Éric DIOCHON
Pierre TRUCHON	Marie-Pierre GAUTHERET
Jérôme CHAFFAUD	Annick DONGUY
Laurence MICHAUD	Etienne FERRAND
Nicolas ECOCHARD	Michel MERCIER

Sont donc désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal en tant que :

Titulaires	Suppléants
Gauthier SAVART	Éric DIOCHON
Pierre TRUCHON	Marie-Pierre GAUTHERET
Jérôme CHAFFAUD	Annick DONGUY
Laurence MICHAUD	Etienne FERRAND
Nicolas ECOCHARD	Michel MERCIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,
Le 21/09/2023
Le Maire

Le Secrétaire de séance